

POUR UNE
METROPOLE



GéoBretagne pôle métier urbanisme

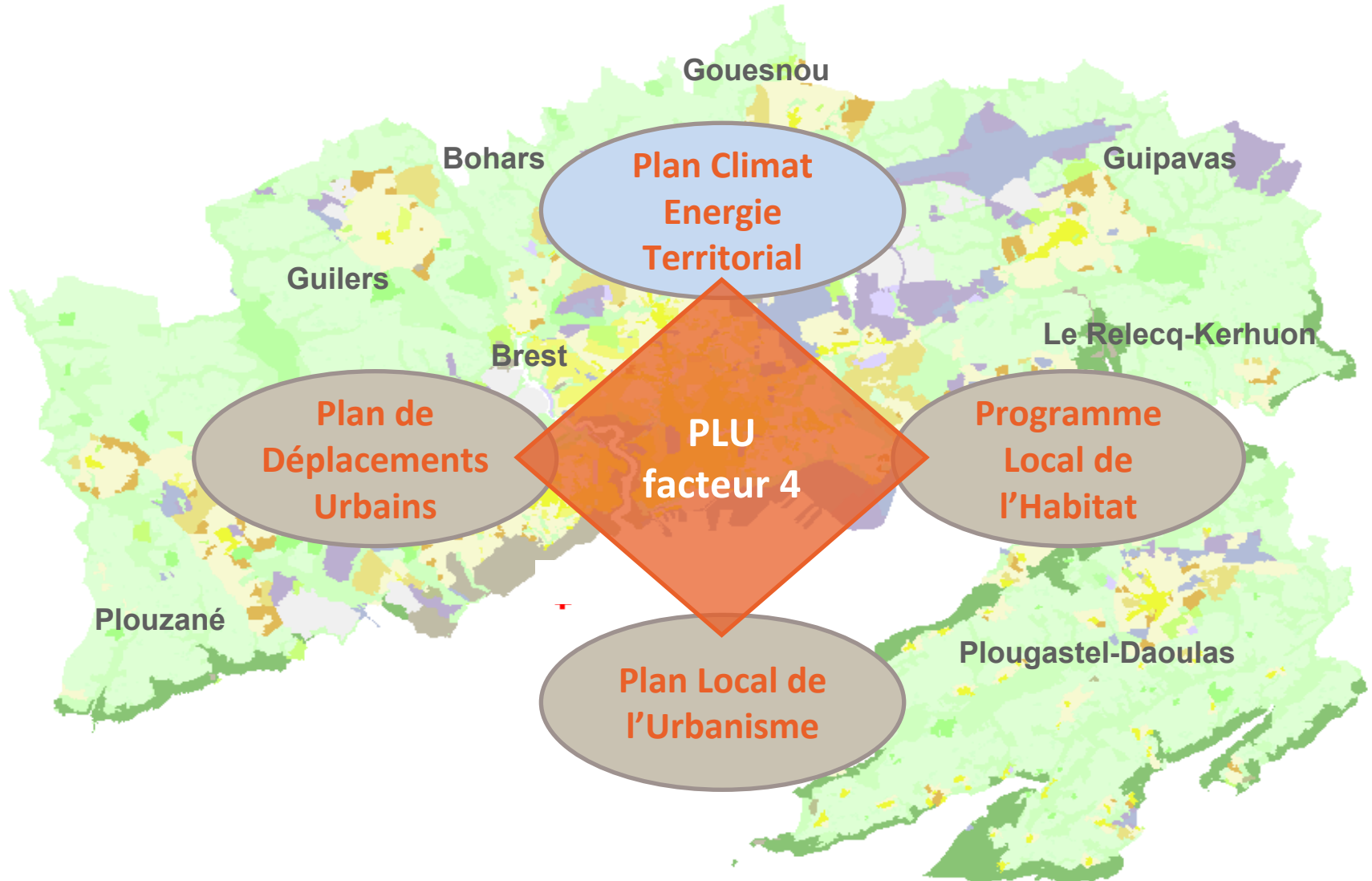
7 mars 2012



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Bohars • Brest • Gouesnou • Guilers • Guipavas
Le Relecq-Kerhuon • Plougastel-Daoulas • Plouzané

Une démarche unique au niveau national dans le contexte des lois Grenelle / PLUi





Une démarche unique au niveau national dans le contexte des lois Grenelle / PLUi

**Plan Climat
Energie
Territorial**

Le PCET est un document stratégique d'organisation et de planification prévu et défini par la loi Grenelle II de 2010.

Il doit comprendre trois grands volets :

- actions de lutte contre le réchauffement climatique,
- des actions d'adaptation,
- des éléments d'évaluation.

Les communautés urbaines doivent l'adopter avant fin 2012.
Il devra ensuite être mis en œuvre et périodiquement évalué.



Une démarche unique au niveau national dans le contexte des lois Grenelle / PLUi

Le PDU détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transports sont concernés.

Il contient des mesures qui visent :

- l'amélioration de la sécurité,
- la diminution du trafic automobile,
- le développement des transports collectifs et des moyens de déplacements économes et moins polluants,
- l'aménagement et l'exploitation des réseaux et des voiries d'agglomérations, afin de les rendre plus efficaces (ex. : partage entre différents modes) ;
- l'organisation du stationnement ;
- le transport et la livraison des marchandises ;
- la mise en place d'une tarification intégrée pour l'ensemble des déplacements ;
- l'encouragement des plans de déplacement d'entreprise.

**Plan de
Déplacements
Urbains**



Une démarche unique au niveau national dans le contexte des lois Grenelle / PLUi

Le PLH est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement au niveau local.

Il comprend 3 grandes parties :

- le diagnostic,
- l'énoncé des principes et des objectifs,
- le programme d'actions.

Il fixe des objectifs et des principes visant à :

- dresser et mettre à jour l'état des lieux du parc de logements existant (privé et public) ;
- répondre aux besoins en logements en assurant une offre de logement équilibrée et diversifiée ;
- décider, mettre en œuvre et évaluer des actions de renouvellement urbain et maîtrise foncière ;
- pour tous les types d'habitat, avec des objectifs transversaux de mixité sociale, de lutte contre les émissions de GES, de limitation de la consommation du foncier...

**Programme
Local de
l'Habitat**



Une démarche unique au niveau national dans le contexte des lois Grenelle / PLUi

La loi d'engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 a modifié plusieurs aspects du PLU :

- prise en compte de la trame verte et bleue,
- orientations d'aménagement et de programmation,
- PLH
- voire PDU
- périmètre du PLU = celui de l'intégralité de l'EPCI.

Il contient :

- Le rapport de présentation
- Le projet d'aménagement et de développement durable
- Les orientations particulières d'aménagement
- Le document graphique du règlement
- Le règlement
- Les annexes

**Plan Local de
l'Urbanisme**



État d'avancement

et liens groupe de travail ACUF / club PLUi

Brest Métropole Océane

- Etudes thématiques en cours : finalisation pour juin
- Écriture PADD : V2 en cours
- Atelier « règlement » : lancement en mars 2012

ACUF / club PLUi – plusieurs groupes de travail

- ventilation du PLH dans le PLUi
- Conséquences juridiques des choix retenus
- Articulation avec les stratégies foncières, fiscales
- ...

Échéance BMO : projet arrêté par le conseil communautaire début 2013.

Il est encore tôt pour cerner précisément les enjeux en termes de normalisation de nouvelles couches d'information associées au règlement.